



## Contribution au PLUI de Questembert Communauté

### Préambule

Le Conseil de développement du Pays de Vannes est depuis 2001 l'instance de réflexion de la société civile du territoire. Depuis 2017 et la mutualisation de cette instance au service de chacun des trois EPCI du territoire dans le cadre de l'article L5211-10-1 du CGCT, elle est notamment celle de Questembert Communauté. A ce titre elle est « *consultée sur l'élaboration du projet de territoire et les documents de prospective et de planification résultant de ce projet* ». C'est dans ce cadre que le Conseil a demandé à contribuer au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Questembert Communauté qui lui a été présenté en janvier 2018.

Représentatif de la société civile, le Conseil de développement rassemble 84 structures représentant des milieux et des sensibilités très variés (liste des membres en annexe). Cette contribution n'a pas vocation à compiler les avis de chacune des structures membres dont beaucoup ont été associées à l'élaboration du PLUI ou y contribueront individuellement en tant que personnes publiques associées et/ou dans le cadre de la future enquête publique.

Le Conseil de développement a à cœur le partage des avis et l'échange au-delà des clivages politiques ou idéologiques classiques et a vocation à créer des passerelles entre les acteurs du territoire, sans nier ou chercher à effacer leurs différences.

***En conséquence, l'avis émis exprime des éléments faisant consensus entre l'ensemble des membres et peut par ailleurs faire état d'avis contradictoires voire antagonistes sur certains enjeux.***

Concernant le PLUI de Questembert Communauté, l'objectif n'est pas d'émettre un avis favorable ou défavorable par rapport aux choix des élus, mais bien de contribuer à améliorer la pertinence et la cohérence de ce document. Cette contribution est élaborée sur la base de la présentation faite en janvier 2018 aux membres du Conseil de développement par les services et élus de l'intercommunalité, et des documents arrêtés téléchargeables sur le site de Questembert Communauté avant le 7 juin 2018.

### Discussion

#### Logique territoriale

Le PADD prône dans son axe 1 un développement à caractère multipolaire avec une logique de pôles complémentaires.

La Charte de développement du Pays de Vannes élaborée en 2012, bien que celle-ci ne soit pas citée, préconise également un développement en ville-capitale avec des pôles d'appui aux compétences dédiées.

***Le Conseil constate la cohérence entre les deux documents.***

Le PADD fait état du souhait de « se positionner à une échelle élargie au sein de l'arc atlantique breton en développant des relations et des partenariats privilégiés avec ses bassins de vie voisins » tout en privilégiant une « dynamique territoriale endogène » ; et la dilatation de l'aire urbaine de Vannes ainsi que la structuration territoriale autour de la voie (Vannes-Redon) sont mentionnées dans les justifications.

***Le Conseil de développement propose que cette prospective sur les relations avec les territoires voisins (autour de Vannes à l'ouest, de Muzillac/La Roche Bernard au sud et Redon à l'est) soit davantage approfondie.***

### **Méthodologie**

Dans le document Rapport de présentation-partie justification des choix, on peut lire en titre page 21 : « scénarii prospectifs », or, dans le développement qui suit beaucoup de questions sont posées mais aucun scénario n'est exposé.

Il en résulte le sentiment d'un choix *au fil de l'eau* consistant à projeter purement et simplement l'évolution constatée sur les dix dernières années pour les dix prochaines. Par exemple on poursuit la construction de logements (275 logements/an) et l'accueil des nouveaux habitants (5000 en 10 ans) au même rythme accéléré (plus du double de celui du département).

***Le Conseil de développement s'interroge : dans quel(s) objectif(s) prévoir l'accueil de ces nouveaux habitants et touristes ? La capacité d'accueil du territoire a-t-elle été évaluée ? Quelles conséquences de ces choix (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) ? Avec quelles prévisions structurelles (STEP, équipements sociaux, scolaires, mise à 2x2 voies de la D775, etc....) ?***

### **Conciliation des objectifs**

Certains objectifs affirmés dans le PADD semblent difficilement atteignables, comme par exemple la volonté de diminuer les émissions de gaz à effets de serre sans plan de développement des circulations douces pour les trajets quotidiens, au-delà des circuits touristiques.

Sur ce point précis, le Conseil de développement suggère que le Plan Mobilité Rurale actuellement en cours d'élaboration contribue à prendre en compte cet enjeu indispensable à la qualité de vie des habitants du territoire.

A contrario, la revitalisation des centre-bourgs apparaît soutenue de manière adéquate par le règlement écrit qui prévoit l'impossibilité d'installer du commerce de détail et des services publics dans les nouvelles zones économiques périphériques.

Concernant le zonage du territoire, l'objectif de simplification et de réduction du « mitage » des terres agricoles semble atteint, en cohérence avec le souhait de développer l'identité agricole du territoire.

***Le Conseil de développement prend acte de ces dispositions.***

Parmi les objectifs exprimés par le PADD figurent le développement économique, le maintien et le développement de l'agriculture d'une part, et la préservation de la qualité environnementale d'autre part.

Or, à l'éclairage des discussions au sein du Conseil, il apparaît que la conciliation de ces deux objectifs ne va pas de soi : par exemple, 2500 ha de zones naturelles (N) étant transformés en zones agricoles (A), comment assurer la protection de l'environnement dans les zones agricoles ? Comment seront traités les conflits potentiels pour la ressource en eau ? Quelles mesures seront mises en place pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre dans le domaine agricole ?

***De manière générale, si le Conseil ne peut qu'adhérer aux grands principes énoncés dans les axes du PADD, leur traduction opérationnelle mérite d'être affinée pour assurer cohérence et équilibre entre eux dans l'objectif du développement durable.***

***Il conviendra également de veiller à la déclinaison de ces mêmes axes dans les Plan Climat Air Energie Territorial et Plan de Mobilité Rurale en cours d'élaboration.***

Le Président,  
Jean-Marie ZELLER



## **Annexe – Liste des membres du Conseil de développement**

### **Liste des membres du Conseil de développement du Pays de Vannes par collèges Liste actualisée au 15 mars 2018 (87 membres)**

<b>Culture-sports-loisirs (10)</b>
ADEC 56
CDOS Morbihan
Emglev Bro Gwened
France Bénévolat
Le Hangar saboté
Motocultor Fest Prod
Noz'n'Roll
Petra Neue
Scic Équilibres
Vannes Early Music Institute (VEMI)

<b>Education-formation-jeunesse (9)</b>
AFTEC
Centre d'Information et d'Orientation de Vannes
GRETA Bretagne Sud
IBEP Formation
Icam Site de Vannes
Les Petits Débrouillards Grand Ouest
L'Outil en Main du Loc'h
UCO-BS
Université de Bretagne Sud

<b>Environnement-aménagement (18)</b>
Association des usagers de la desserte ferroviaire de Questembert
Bretagne Vivante
Cap Avenir
Clim actions Bretagne Sud
Eau et Rivières de Bretagne
Fédération d'Associations de protection de l'Environnement du Golfe du Morbihan- FAPEGM-
Fédération des chasseurs du Morbihan
Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 56)
Incroyables Comestibles du Pays de Vannes
Le Labo du Nautilus
Les Robins des Benne
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO 56)
MLK-GWENED
Morbihan énergies
Patrimoine-Environnement
Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réserve Naturelle Nationale des Marais de Séné
Véломotive

<b>Economie-tourisme (27)</b>
Action Cadres 56
AGIRabcd56
Branféré : parc animalier + école Nicolas Hulot
Chambre d'agriculture
Chambre de Commerce et d'Industrie
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CIGALES - Locauxmotiv
Club des Entrepreneurs du Loch
Club Entreprises Pays de Vannes
Compagnons Bâisseurs Bretagne
CRA cedants et repreneurs d'affaires
E2s Pays de Vannes
Fileo Groupe
Groupe Néo 56
La Marmite
MakerSpace 56
Mission locale du Pays de Vannes
Morbihan Tourisme Responsable
Plus belles baies du monde 56
Pôle emploi Vannes Est
Pôle emploi Vannes Ouest
Rhuys Réseau d'entreprises
Sem'Agri
Union des Entrepreneurs de Questembert
Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN 56)
Union des Plaisanciers des Ports du Morbihan
VIPE

<b>Santé-social (20)</b>
Association des Paralysés de France Morbihan
AVF pays de Questembert
CAPEB
Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA)
CFDT
CFE CGC
CFTC Morbihan
CIDFF du Morbihan
CLAC 56
CPAM du Morbihan
CPME 56
FDSEA 56
Fédération Familles rurales morbihannaise
Fédération FSU
Jeune Chambre Economique de Vannes et sa région
La Cimade Vannes
Mutualité Française Finistère-Morbihan
Secours catholique

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
UFC Que Choisir 56

<b>Personnes qualifiées (3)</b>
Albert GRANDJEAN
Michèle PIERSON
Jean-Marie ZELLER